



POD | Maatschappelijke Integratie  
SPP | Intégration Sociale

## **FOCUS**

### **« Participation et activation sociale »**

**Numéro 12 – Septembre 2015**

## 1. Introduction

Les usagers du CPAS, outre une aide financière directe sous la forme d'un revenu d'intégration sociale (RIS) ou d'une aide sociale équivalente (ASE), peuvent bénéficier d'un soutien afin de participer à des activités sociales, culturelles et sportives.

Cette mesure connue sous le nom de « participation et activation sociale » a pour but d'augmenter l'intégration sociale et de lutter contre l'isolement des usagers les plus vulnérables en les incitant à participer à des activités socialement utiles, soit comme un but en soi, soit comme un premier pas vers un trajet d'insertion socioprofessionnelle ou encore comme un premier pas vers une (re)mise au travail.

La participation et l'activation sociale font référence à la politique sociale qui vise à intégrer les bénéficiaires d'une allocation sociale sur le marché du travail. Mais tous les bénéficiaires du CPAS ne peuvent pas être intégrés – à court ou à moyen terme – sur le marché du travail. Ceci pour des raisons d'équité: maladie, problèmes de logement, garde d'enfants, manque de qualifications, méconnaissance d'une des langues nationales, ...

Par extension, tout usager des services du CPAS peut aussi bénéficier de la mesure participation et activation sociale. Le but étant d'arriver à un public aussi mixte que possible.

Afin de briser l'isolement des plus vulnérables et de promouvoir leur intégration sociale, un fonds pour la participation et l'activation sociale a été créé en 2003. Ce fonds comprend deux volets :

1. Le volet participation et activation sociale
2. Le volet lutte contre la pauvreté des enfants

En 2011, une étude de l'Université Libre de Bruxelles et de la Katholieke Universiteit Leuven a évalué les expériences de participation sociale, culturelle et sportive des bénéficiaires des CPAS, avec une attention particulière au volet lutte contre la pauvreté des enfants<sup>1</sup>.

Ce focus fait écho à l'étude « *Expériences de participation* » de 2011 et en actualise l'analyse quantitative. Les données reprises dans ce focus proviennent des rapports annuels uniques transmis par les CPAS au SPP-Intégration Sociale (SPP-IS) afin de justifier les activités et les dépenses réalisées grâce au fonds pour la participation et l'activation sociale.

---

<sup>1</sup> Vermeersch L., Noël L. & Vandenbroucke A. (2011), *Expériences de participation*, SPP-IS, ULB, HIVA-KU Leuven.

## 2. Le volet participation et activation sociale

La pauvreté n'est pas seulement caractérisée par le manque de ressources financières, c'est aussi l'exclusion de toute une série d'activités dans les domaines sociaux et culturels et sportifs.

L'objectif de la mesure participation et activation sociale (PAS) tend à favoriser la participation sociale ainsi que l'épanouissement culturel et sportif des usagers des CPAS.

Les CPAS peuvent utiliser les fonds pour faciliter:

- la **participation à des manifestations sociales, sportives ou culturelles (Manifestations)**: il s'agit d'un avantage que le CPAS peut attribuer individuellement aux usagers ;
- la **participation à des associations sociales, sportives ou culturelles (Participation)**: il s'agit également d'un avantage individuel. L'accent est mis sur les cotisations et les équipements nécessaires pour participer à ces associations (assurance, matériel, frais de transport, ...) ;
- le **soutien et le financement d'initiatives du ou pour le groupe cible (Soutien)** : le CPAS organise lui-même ou sous traite une activité collective pour le groupe cible ;
- les **initiatives qui favorisent l'accès du groupe cible aux nouvelles technologies d'information et de communication (Initiatives)** afin de combler la fracture numérique grandissante à laquelle sont confrontées les personnes défavorisées
- *l'achat d'un ordinateur recyclé via un centre de réutilisation (avant 2013 - non traité dans ce focus)*

Les initiatives qui sont soutenues par cette mesure se distinguent par conséquent clairement d'un trajet d'insertion professionnelle. Il s'agit ici d'une phase qui précède ce trajet, et pendant laquelle les participants développent résistance et assurance.

Le rôle du CPAS dans ce contexte est de décrire le groupe-cible, de formuler les projets et de mettre les participants en contact avec les offrants. Le CPAS reçoit des moyens lui permettant de stimuler la participation active ou passive du groupe-cible à des activités ou manifestations.

Il peut y parvenir en accordant un avantage individuel, comme l'intervention dans les frais inhérents à l'achat d'un billet d'entrée à un événement, mais il peut également allouer un avantage collectif en soutenant une manifestation qui s'adresse au groupe-cible. Le CPAS peut définir des groupes-cibles prioritaires qui sont privilégiés lors de l'attribution de l'avantage. Quoi qu'il en soit, la répartition de l'avantage dans le groupe-cible doit être raisonnable et équitable.

## 2.1. Participation et activation sociale : public-cible

*« Entre autres facteurs, le niveau des revenus et le niveau d'éducation des citoyens influent fortement sur la participation à la vie associative, aux activités sportives et à la culture. Dans cette perspective et sans surprise, ces dix dernières années, de nombreux résultats de recherche ont indiqué que le niveau de participation des personnes en situation de pauvreté était sensiblement inférieur à celui du Belge moyen. Cela signifie concrètement que les familles en situation de pauvreté ne parviennent pas à connaître la large palette de l'offre d'activités de temps libre. Plusieurs obstacles se présentent. Outre les seuils financiers (achat de tickets d'accès, paiement d'une cotisation, d'un uniforme ou d'une tenue de sport), de nombreux autres facteurs influent: possibilités de transport limitées, obstacles par rapport à la garde des enfants, manque d'informations sur l'offre, ignorance/non confiance par rapport au comportement adéquat, sentiment de peur de dépasser les codes non écrits, etc. »<sup>2</sup>.*

De manière générale, les activités financées par le volet PAS sont destinées aux usagers les plus vulnérables du CPAS.

La mission doit être prise au sens large et ne peut pas se limiter aux seuls bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente. Ainsi les personnes qui ont une certaine aisance et qui font appel à un aspect des services du CPAS (crèche, nettoyage, repas à domicile, maison de repos, aide familiale, avis et aides administratives, médiation de dettes, ...) pourront également entrer dans la mesure.

---

<sup>2</sup> Vermeersch L., Noël L. & Vandenbroucke A. (2011), *Expériences de participation*, SPP-IS, ULB, HIVA-KU Leuven.

## 2.2. Participation et activation sociale : subsides 2011-2014

Lors de l'introduction de la mesure en 2003, une enveloppe globale de 6.200.000 euros a été prévue pour le volet participation et activation sociale. Depuis lors, le montant a été indexé annuellement et a atteint 6.828.960 euros en 2014.

Le tableau suivant donne les montants des subsides accordés aux CPAS dans le cadre de leurs activités liées à la participation et à l'activation sociale. Les subsides ont augmenté globalement de 0,8% en 2014 par rapport à 2013. Ils ont augmenté plus rapidement en Région wallonne (+3,4%) qu'en Région flamande (+0,3%) tandis qu'ils ont diminué en Région de Bruxelles-Capitale (-2,6%).

**Tableau 1 : évolution des subsides PAS accordés aux CPAS selon la région (2011-2014)**

| Année |       | Montant des subsides | Région de Bruxelles-Capitale | Région flamande | Région wallonne |
|-------|-------|----------------------|------------------------------|-----------------|-----------------|
| 2011  | Euros | 6 032 400            | 1 331 403                    | 2 417 503       | 2 283 493       |
|       | %     | 100                  | 22,1                         | 40,1            | 37,9            |
| 2012  | Euros | 6 052 749            | 1 406 381                    | 2 338 131       | 2 308 237       |
|       | %     | 100                  | 23,2                         | 38,6            | 38,1            |
| 2013  | Euros | 6 052 122            | 1 436 325                    | 2 365 379       | 2 250 419       |
|       | %     | 100                  | 23,7                         | 39,1            | 37,2            |
| 2014  | Euros | 6 099 845            | 1 399 372                    | 2 373 201       | 2 327 272       |
|       | %     | 100                  | 22,9                         | 38,9            | 38,2            |

On remarque que les subsides reçus par les CPAS de Flandre et de Wallonie sont quasiment identiques. Ceci est dû à la méthode de répartition de l'enveloppe disponible pour le volet participation et l'activation sociale.

La répartition du fonds entre le CPAS se fait compte tenu de deux paramètres d'égale importance:

1. Le nombre d'ayants droit à l'intégration sociale (DIS) au mois de janvier de l'année précédente
2. Le nombre d'ayants droit à une intervention financière majorée de la mutuelle (anciens statuts OMNIO et BIM).

Si on trouve plus de bénéficiaires du DIS en Wallonie qu'en Flandre, il y a cependant plus d'ayants droit à une intervention majorée en Flandre qu'en Wallonie.

Le tableau suivant donne le niveau moyen des subsides par CPAS en fonction du cluster de taille. Pour ce faire, les 589 communes de Belgique ont fait l'objet d'un regroupement en quatre clusters selon la taille de leur population<sup>3</sup>.

**Tableau 2 : évolution du montant moyen du subside PAS par CPAS selon le cluster de taille (2011-2014)**

| Année |       | Subside moyen par CPAS | Communes de petite taille | Communes de taille moyenne | Communes de grande taille | Cinq grandes villes |
|-------|-------|------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------|
| 2011  | Euros | 10 277                 | 2 607                     | 10 334                     | 67 654                    | 292 552             |
| 2012  | Euros | 10 294                 | 2 673                     | 10 427                     | 68 595                    | 283 174             |
| 2013  | Euros | 10 346                 | 2 581                     | 10 350                     | 68 583                    | 294 897             |
| 2014  | Euros | 10 409                 | 2 597                     | 10 621                     | 68 527                    | 291 991             |

De la même manière que pour les régions, le subside moyen par CPAS selon le cluster de taille reflète le volume des bénéficiaires du RIS et des ayants droit à l'intervention majorée.

### 2.3. Participation et activation sociale : activités des CPAS

Les données des rapports annuels uniques donnent le nombre de participants et les dépenses associées par catégorie d'activités subsidiées par le fonds participation et activation sociale.

En 2014, ce n'est pas moins de 407.621 participations à des activités sociales, sportives ou culturelles qui ont été recensées. Ceci est légèrement moins que l'année précédente (-4,1%) lorsque le nombre de participations a culminé à 425.158.

**Tableau 3 : nombre de participations par type d'activité PAS (2011-2014)**

|                | 2011    | 2012    | 2013    | 2014    |
|----------------|---------|---------|---------|---------|
| INITIATIVES    | 10 696  | 9 716   | 9 993   | 12 598  |
| MANIFESTATIONS | 150 866 | 129 905 | 166 360 | 118 100 |
| PARTICIPATION  | 35 134  | 32 785  | 43 631  | 37 047  |
| SOUTIEN        | 215 927 | 249 453 | 205 174 | 239 876 |
| TOTAL          | 412 623 | 421 859 | 425 158 | 407 621 |

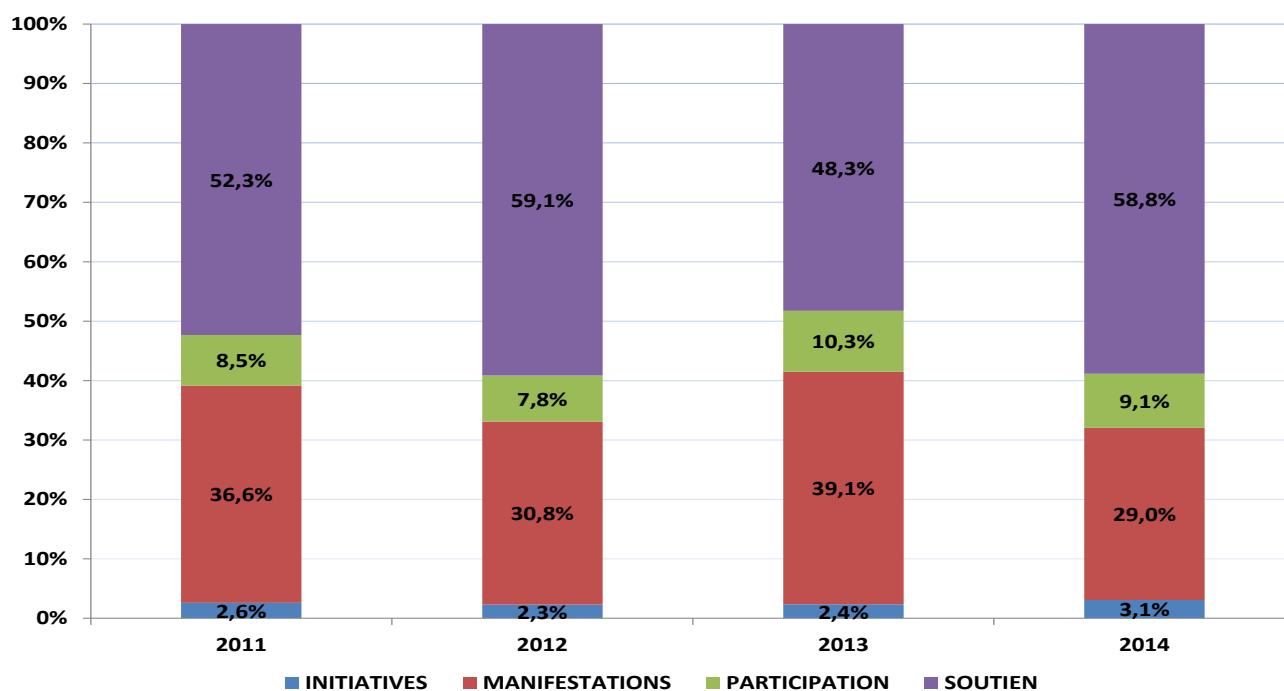
<sup>3</sup> Pour rappel, il existe quatre clusters de taille: les communes de petite taille ne dépassent pas 15000 habitants, celles de taille moyenne ont une population comprise entre 15001 et 50000 habitants, celles de grande taille ont une population de 50001 à 150000 habitants. Les 5 grandes villes (plus de 150000 habitants) sont Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège.

**Tableau 4 : types d'activités subventionnées dans le cadre du volet participation et activation sociale**

| Type d'activités                                                                                                                                                                                                        | Exemples les plus récurrents                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Favoriser l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ( <b>Initiatives</b> )                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- achat d'ordinateur</li> <li>- connexion à Internet</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Participation à des associations sociales, culturelles et sportives ( <b>Participation</b> )<br>(interventions individuelles pour les affiliations et les équipements nécessaires à la participation à une association) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- carte de natation</li> <li>- camp d'adolescents</li> <li>- affiliation club de football, gym, fitness, danse, sports de combat</li> <li>- affiliation associations</li> <li>- académie d'art</li> </ul>                                                                                                                                                                                     |
| Participation à des manifestations sociales, culturelles et sportives ( <b>Manifestations</b> )<br>(Interventions individuelles pour différents types de coûts)                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- abonnements à des journaux et des magazines</li> <li>- B-trip (principalement parcs d'attractions)</li> <li>- ticket d'accès représentation théâtrale, comédie musicale, concert</li> <li>- camps pour les jeunes</li> <li>- frais d'inscription éducation, frais d'école</li> <li>- voyages scolaires, classes de mer, de neige, de forêt</li> <li>- livres, tickets pour films</li> </ul> |
| Initiatives de et pour le groupe cible au niveau social, culturel ou sportif ( <b>Soutien</b> )<br>(activités organisées par le CPAS ou via une sous-traitance pour le groupe cible)                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- excursion de groupe (mer, zoo, Planckendael, etc.)</li> <li>- fête de Noël et de Saint Nicolas</li> <li>- cours de langue</li> <li>- visite de musée, événement</li> <li>- natation (cours, abonnement, etc.)</li> </ul>                                                                                                                                                                    |

Ce sont clairement les activités de soutien – c'est-à-dire les initiatives collectives en faveur du groupe-cible – et les participations individuelles à des manifestations sociales, culturelles ou sportives qui ont rassemblé le plus de participants.

**Graphique 1 : répartition des participations par type d'activité PAS (2011-2014)**



On peut estimer que chaque bénéficiaire potentiel a participé en moyenne à près de trois activités de la mesure PAS au cours de l'année 2014. Ce nombre moyen a été obtenu en divisant le nombre de participations par le nombre potentiel de bénéficiaires de la mesure.

Par bénéficiaire potentiel, il faut entendre le nombre de bénéficiaires d'un RIS ou d'une ASE à l'exclusion des personnes qui font déjà l'objet d'une autre forme d'activation et ou de soutien (étudiants ; bénéficiaires en stage ou formation ; bénéficiaires d'une mise au travail ; bénéficiaires d'une immunisation socio-professionnelle).

Il s'agit d'une approximation théorique du public-cible étant donné que, comme indiqué plus haut, les CPAS peuvent étendre la mesure aux personnes qui ont une certaine aisance mais qui font appel à certains aspects des services du CPAS (crèche, nettoyage, repas à domicile, maison de repos, aide familiale, avis et aides administratives, médiation de dettes, ...).

Dans le rapport unique, ce sont les participations qui sont rapportées et non les individus. Ainsi une même personne ayant participé à plusieurs activités plusieurs fois sur l'année sera comptée autant de fois que le nombre d'activités auxquelles elle aura participé.

Le nombre moyen d'activités par bénéficiaire-cible est resté relativement stable au cours des dernières années. Le tableau suivant donne, pour chaque type d'activité subventionnée, le nombre moyen de participations par bénéficiaire potentiel.

**Tableau 5 : nombre moyen d'activités par bénéficiaire-cible selon le type d'activité PAS (2011-2014)**

|                       | 2011        | 2012        | 2013        | 2014        |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>INITIATIVES</b>    | 0,08        | 0,08        | 0,07        | 0,09        |
| <b>MANIFESTATIONS</b> | 1,08        | 1,00        | 1,22        | 0,89        |
| <b>PARTICIPATION</b>  | 0,25        | 0,25        | 0,32        | 0,28        |
| <b>SOUTIEN</b>        | 1,55        | 1,93        | 1,50        | 1,80        |
| <b>TOTAL</b>          | <b>2,96</b> | <b>3,26</b> | <b>3,12</b> | <b>3,07</b> |

Les activités de soutien sont des actions collectives organisées par le CPAS lui-même ou sous traitées à un partenaire que celui-ci soit un autre CPAS ou une organisation qui travaille déjà sur le terrain en question. Il est donc normal que celles-ci rassemblent le plus de participants. Le manuel du rapport unique encourage d'ailleurs les CPAS à se rassembler afin de réaliser les objectifs de la PAS<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Manuel pour la participation sociale et culturelle. '1.10 Formes de collaborations', [http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/manuel\\_participation\\_sociale\\_et\\_culturelle\\_2012.doc](http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/manuel_participation_sociale_et_culturelle_2012.doc)



Il ressort des rapports annuels des CPAS que le coût d'une participation à une activité a été en moyenne de 14,82 euros en 2014. Ce coût moyen est resté relativement stable au cours des dernières années. On observe néanmoins des écarts importants selon le type d'activité considéré. Ces écarts s'expliquent notamment par la nature (initiatives) et le caractère individuel (participation et manifestations) ou collectif (soutien) de la dépense.

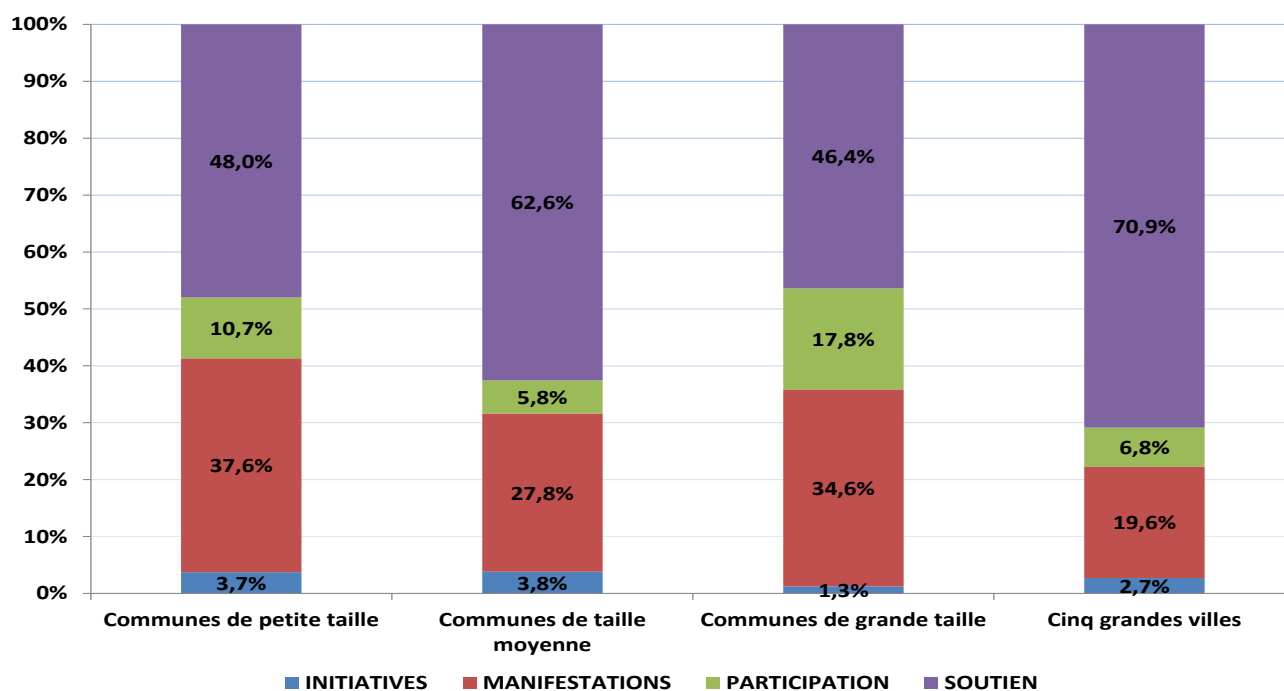
**Tableau 6 : montant moyen par participation selon le type d'activité PAS (2011-2014)**

|                       | 2011           | 2012           | 2013           | 2014           |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>INITIATIVES</b>    | € 22,83        | € 22,95        | € 30,54        | € 31,50        |
| <b>MANIFESTATIONS</b> | € 14,40        | € 16,16        | € 13,35        | € 17,63        |
| <b>PARTICIPATION</b>  | € 46,83        | € 48,56        | € 39,37        | € 46,29        |
| <b>SOUTIEN</b>        | € 7,79         | € 7,02         | € 9,13         | € 7,70         |
| <b>TOTAL</b>          | <b>€ 13,92</b> | <b>€ 13,43</b> | <b>€ 14,39</b> | <b>€ 14,82</b> |

Le graphique ci-dessous permet de visualiser la répartition des participants selon le type d'activité et selon le cluster de taille pour l'année 2014.

Les CPAS des cinq grandes villes sont plus actifs dans les activités collectives de soutien. Outre des moyens financiers importants, ils disposent également d'infrastructures, de personnel et de possibilités de partenariats culturels, sociaux et sportifs plus larges que leurs homologues de taille plus réduite.

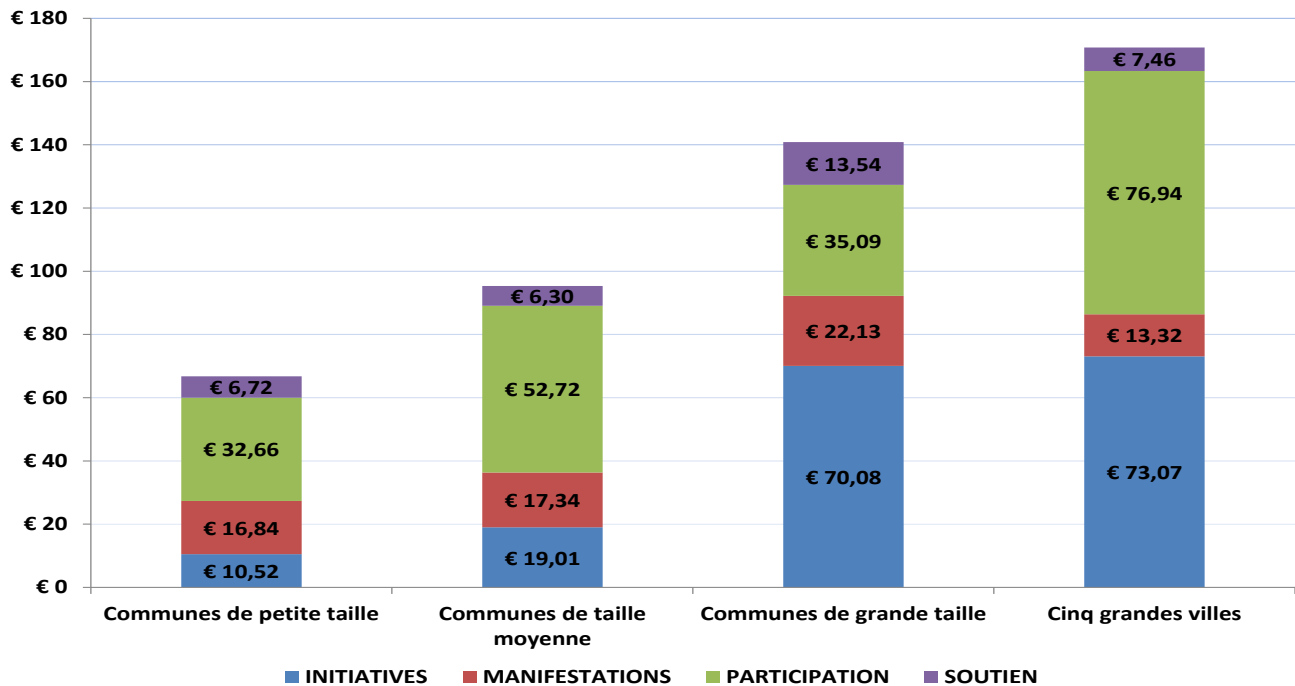
**Graphique 2 : répartition des participants par cluster de taille et selon le type d'activité PAS (2014)**



Les CPAS de petite taille et ceux de grande taille sont quant à eux plus enclins que les autres CPAS à orienter leur public-cible vers la participation individuelle à des manifestations ou à des associations sociales, sportives ou culturelles.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser le coût moyen d'une participation à une activité selon le cluster de taille.

**Graphique 3 : coût moyen d'une participation à une activité PAS selon le cluster de taille (2014)**



Les CPAS de grande taille et les CPAS des cinq grandes villes consacrent en moyenne plus d'argent par participant pour les initiatives favorisant l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (initiatives) que ne le font les CPAS de moindre taille. Dans les cinq grandes villes, et dans une moindre mesure dans les communes de taille moyenne, le montant de l'intervention dans les coûts d'affiliation individuelle à une association sociale, culturelle ou sportive et/ou l'achat d'équipement (participation) est bien plus élevé que dans les autres clusters de taille.

## 2.4. Participation et activation sociale : profil public-cible

Les données du rapport unique ne comportent pas d'information quant au profil des participants du volet participation et activation sociale. Dans le cadre de ce focus, le public-cible a été défini comme les bénéficiaires d'un RIS ou d'une ASE à l'exclusion des personnes qui font déjà l'objet d'une autre forme d'activation et ou de soutien.

Le profil du public-cible est très proche de celui de la population des bénéficiaires du RIS<sup>5</sup>. Ainsi on comptait 52,5% de femmes et 47,5% d'hommes en 2014. Les personnes âgées de 25 à 44 ans représentaient 43,8% de l'effectif contre 24,4% de moins de 25 ans et 31,9% de 45 ans et plus.

On dénombrait en outre 61,8% de personnes de nationalité belge contre 7,8% d'européens et 30,5% de non-européens.

Les isolés étaient majoritaires avec 40,9% contre 31,7% de cohabitants et 27,3% de personnes avec charge de famille<sup>6</sup>.

## **2.5. Participation et activation sociale : pratiques des CPAS**

Sortir les personnes les plus vulnérables de l'isolement social est une mission de base des CPAS belges. L'activation sociale des personnes peut néanmoins être interprétée de différentes manières. Il existe différents courants.

Une première vision considère la participation et l'activation sociale comme un prérequis ou un corollaire de l'insertion socioprofessionnelle étant vue comme l'objectif premier du CPAS. La PAS devient alors un levier incontournable, ou un moyen tout à fait complémentaire à l'insertion sociale.

La seconde vision est plus centrée sur le bien-être global de l'utilisateur qu'il soit autonome ou en besoin d'accompagnement. La mesure est alors considérée comme un moyen de retrouver l'estime de soi et est plutôt focalisée sur l'idée de participation.

Les CPAS établissent leurs propres critères d'octroi afin répartir de manière équitable le droit à la PAS entre les usagers potentiels. Soit ils élargissent l'accès à d'autres publics, soit ils établissent un montant maximum par usager ou un montant minimum/maximum de participation de l'utilisateur.

Les CPAS peuvent aussi s'orienter vers des publics spécifiques selon qu'il s'agisse de soutien individuel ou d'organisation d'activités et d'événements collectifs. C'est alors une combinaison de critères qui dépendra, outre des infrastructures détenues, du contexte économique et social et des priorités du CPAS. Dans certains CPAS, ce seront les enfants qui seront plus concernés par le soutien individuel. Dans d'autres CPAS, l'action est plutôt orientée vers les personnes âgées.

---

<sup>5</sup> Voir bulletin trimestriel pour plus de détail : <http://www.mi-is.be/be-fr/etudes-publications-et-chiffres/rapport-statistique-du-spp-is>

<sup>6</sup> Pour rappel, les ménages avec charge de famille comptent aussi bien des chefs de famille isolés (familles monoparentales) que des cohabitants (conjoints ou partenaires de vie)

### 3. Le volet lutte contre la pauvreté des enfants

Dans le cadre de l'Année européenne de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion mais aussi pendant la présidence belge du Conseil de l'Union européenne à l'automne 2010 une attention spécifique a été accordée aux enfants en tant que groupe vulnérable.

En Belgique en 2014, 18,8% des jeunes de moins de 18 ans vivaient dans une famille dont le revenu était inférieur au seuil de pauvreté alors que ce taux était de 15% pour l'ensemble de la population.

Pour un enfant qui vit dans une famille en risque de pauvreté et d'exclusion sociale, il est souvent difficile de sortir du cercle pernicieux de la pauvreté.

L'objectif du volet lutte contre la pauvreté des enfants (LPE) est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale de l'enfant. En donnant une réelle chance à l'enfant de s'en sortir et de s'intégrer socialement.

Le fonds soutient les CPAS dans l'aide qu'ils fournissent aux familles et permet amplifier leur action préventive en matière de lutte contre la pauvreté des enfants.

Il s'agit surtout de subvenir aux besoins primaires des enfants tels l'accès à l'éducation, à l'alimentation et à des services de santé.

Le fonds permet de financer des actions individuelles (les 5 premières dans le tableau suivant) et des actions collectives:

- la participation à des programmes sociaux ;
- le soutien scolaire ;
- l'assistance psychologique pour l'enfant ou pour les parents dans le cadre de la consultation d'un spécialiste ;
- l'assistance paramédicale ;
- le soutien pour l'achat de matériel pédagogique et de jeux ;
- La prise en charge des coûts d'intégration sociale pour plusieurs enfants en situation précaire (actions collectives).

#### 3.1. Lutte contre la pauvreté des enfants: public-cible

Certains CPAS axeront plutôt leurs actions sur la parentalité tandis que d'autres cibleront plus les enfants. Le ciblage peut aussi se faire sur un ou plusieurs groupes d'âges. Il existe ainsi de nombreux exemples d'actions collectives à destination des jeunes mères avec leurs nourrissons, ou de soutien scolaire ciblé (maternelle, primaire, secondaire), ou d'organisation d'activités de loisirs et ludiques à destination de divers groupes d'âges (enfants jusqu'à 12 ans, adolescents).

### 3.2. Lutte contre la pauvreté des enfants: subsides 2011-2014

En 2014, un montant total de 4.308.975 a été mis à disposition des CPAS dans le cadre de la lutte contre la pauvreté des enfants. Ces fonds ont été répartis entre les CPAS selon la même clé de répartition que pour la mesure PSC générale. Cela signifie que lors de la répartition, c'est le nombre de bénéficiaires à l'intégration sociale du mois de janvier de l'année précédente et le nombre d'ayants droit à une intervention financière majorée de la mutuelle, qui sont pris en considération.

En 2014, un montant de 3.777.745 euros a été accordé aux CPAS dans le cadre du volet lutte contre la pauvreté des enfants. Outre le fait que tous les CPAS n'utilisent pas forcément les fonds mis à leur disposition, ceux qui le font ne l'utilisent pas nécessairement dans les mêmes proportions. En 2014, ils étaient 573 CPAS à avoir utilisé le fonds contre seulement 513 en 2011.

Le tableau suivant donne les montants des subsides par CPAS selon la région pour les activités liées au volet « lutte contre la pauvreté des enfants ». Ceux-ci ont continuellement augmenté depuis 2011.

En 2014, l'augmentation a été plus forte en Région wallonne (+8,7%) que dans les deux autres régions (BXL +1,7% et VL +1,6%).

**Tableau 7 : évolution des subsides des CPAS pour la LPE selon la région (2011-2014)**

| Année |       | Montant des subsides | Région de Bruxelles-Capitale | Région flamande | Région wallonne |
|-------|-------|----------------------|------------------------------|-----------------|-----------------|
| 2011  | Euros | 3 205 990            | 780 585                      | 1 324 944       | 1 100 460       |
|       | %     | 100                  | 24,3                         | 41,3            | 34,3            |
| 2012  | Euros | 3 332 635            | 865 937                      | 1 327 530       | 1 139 169       |
|       | %     | 100                  | 26,0                         | 39,8            | 34,2            |
| 2013  | Euros | 3 628 919            | 912 269                      | 1 456 296       | 1 260 354       |
|       | %     | 100                  | 25,1                         | 40,1            | 34,7            |
| 2014  | Euros | 3 777 745            | 928 227                      | 1 479 736       | 1 369 782       |
|       | %     | 100                  | 24,6                         | 39,2            | 36,3            |

Dans la pratique, les CPAS ont reçu en moyenne 6.593 euros en 2014. Cependant le tableau suivant montre de fortes disparités des moyens selon la taille du CPAS.

**Tableau 8 : évolution du montant moyen du subside pour la LPE par CPAS selon le cluster de taille (2011-2014)**

| Année |       | Subside moyen par CPAS | Communes de petite taille | Communes de taille moyenne | Communes de grande taille | Cinq grandes villes |
|-------|-------|------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------|
| 2011  | Euros | 6 249                  | 1 474                     | 5 553                      | 38 759                    | 171 432             |
| 2012  | Euros | 6 160                  | 1 585                     | 5 999                      | 41 620                    | 136 683             |
| 2013  | Euros | 6 469                  | 1 639                     | 6 286                      | 43 630                    | 163 518             |
| 2014  | Euros | 6 593                  | 1 650                     | 6 679                      | 44 850                    | 167 614             |

Il est clair que les CPAS de grande taille disposent d'une marge de manœuvre plus grande que les CPAS de taille plus petite. Comme indiqué plus haut, cela est directement lié à la clé de répartition du subside.

### 3.3. Lutte contre la pauvreté des enfants: activités des CPAS

Pour rappel, ce sont les participations aux activités qui sont rapportées dans les rapports uniques transmis par les CPAS. Ainsi une même personne participant plusieurs fois à un même type d'activité dans l'année sera comptée autant de fois que le nombre d'activités auxquelles elle a participé.

En 2014, 92.669 participations ont été recensées au titre de la lutte contre la pauvreté des enfants. C'est légèrement moins que les années précédentes.

**Tableau 9 : nombre de participations par type d'activité LPE (2011-2014)**

|                                     | 2011          | 2012          | 2013          | 2014          |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>ACTIONS COLLECTIVES</b>          | 48 479        | 49 197        | 36 453        | 36 766        |
| <b>ASSISTANCE PARAMEDICALE</b>      | 3 947         | 3 313         | 5 148         | 4 826         |
| <b>ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE</b>     | 3 296         | 3 321         | 1 934         | 2 693         |
| <b>MATERIEL PEDAGOGIQUE ET JEUX</b> | 10 303        | 10 499        | 13 139        | 8 967         |
| <b>PROGRAMMES SOCIAUX</b>           | 13 818        | 14 299        | 14 048        | 14 893        |
| <b>SOUTIEN SCOLAIRE</b>             | 14 855        | 16 885        | 22 961        | 24 524        |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>94 698</b> | <b>97 514</b> | <b>93 683</b> | <b>92 669</b> |

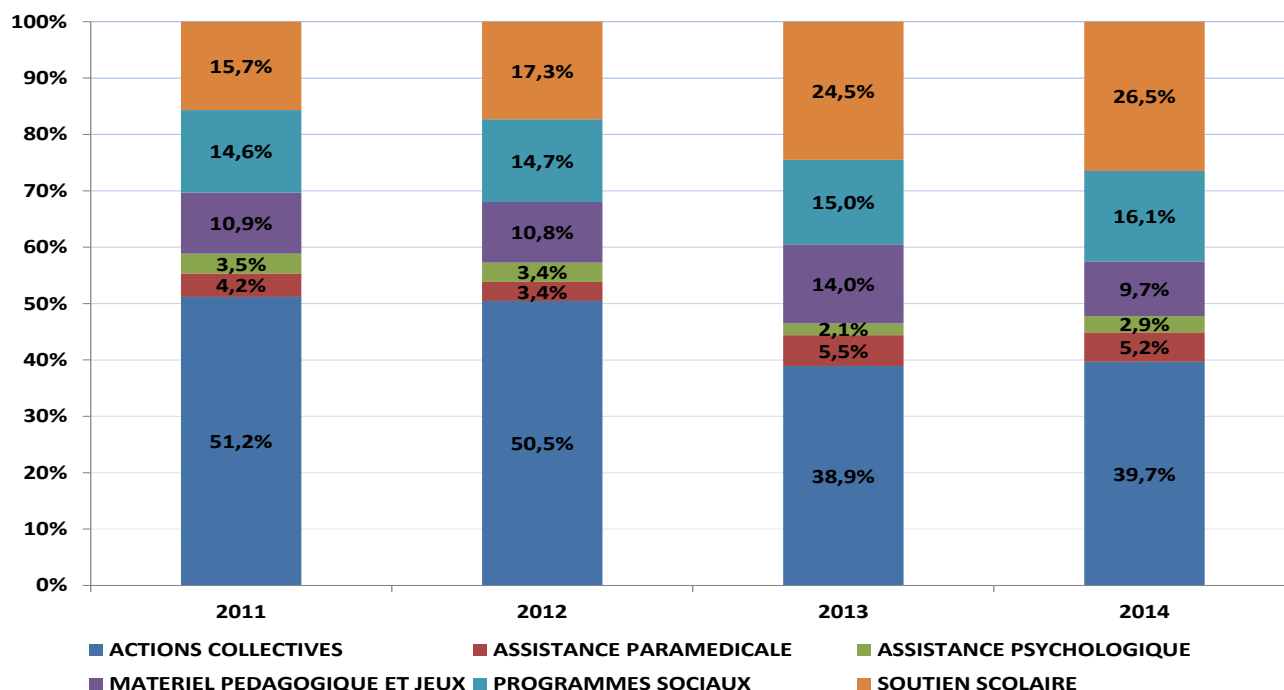
Le tableau suivant dresse une liste non-exhaustive du type d'activités qui peuvent être subventionnées par la mesure lutte contre la pauvreté des enfants.

**Tableau 10 : types d'activités subventionnées dans le cadre du volet lutte contre la pauvreté des enfants**

| Type d'activités                                                                                                             | Exemples les plus récurrents                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Participation à des <b>programmes sociaux</b>                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation à l'académie/école de musique</li> <li>- camp</li> <li>- affiliation à un mouvement de jeunesse, à un club sportif</li> <li>- coûts de crèche, nourrice</li> <li>- coûts de voyage scolaire</li> <li>- coûts du repas (chaud) à l'école</li> <li>- achat de lait de croissance</li> <li>- logopédie</li> <li>- cours (p. ex. contact corporel parent/bébé)</li> <li>- journée d'étude (p. ex. sur l'autisme)</li> </ul>                      |
| <b>Soutien scolaire</b>                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- frais scolaire</li> <li>- compte scolaire</li> <li>- frais d'inscription</li> <li>- livres/journaux</li> <li>- repas</li> <li>- abonnements de bus</li> <li>- tenue de sport, de cuisinier,...</li> <li>- classes de mer, de forêt, de neige, de ferme, de sport</li> <li>- excursions scolaires, de plusieurs jours</li> <li>- événements scolaires</li> <li>- crèche</li> <li>- accueil dans/en dehors de l'école</li> <li>- frais d'internat</li> </ul> |
| <b>Assistance psychologique</b> pour l'enfant ou pour les parents dans le cadre de la consultation d'un spécialiste          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- psychothérapie</li> <li>- thérapie sociale</li> <li>- psychomotricité</li> <li>- détection de troubles de l'apprentissage</li> <li>- thérapie du développement</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Assistance paramédicale</b>                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Logopédie</li> <li>- Médicaments/lait de croissance</li> <li>- Oculiste</li> <li>- Orthodontie/dentiste</li> <li>- Coûts paramédicaux généraux (non spécifique)</li> <li>- Assistance ergo/kiné/ortho/psychomotrice</li> <li>- Audio</li> <li>- Autres (par ex. mobilier adapté, orthèses, semelles orthopédiques, préventorium)</li> </ul>                                                                                                                |
| Soutien pour l'achat de <b>matériel pédagogique et de jeux</b>                                                               | Descriptions dans les RU trop sommaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Prise en charge des coûts d'intégration sociale pour plusieurs enfants en situation précaire ( <b>actions collectives</b> ). | <ul style="list-style-type: none"> <li>- ateliers créatifs, excursions avec les enfants défavorisés, ateliers sur l'alimentation, etc.</li> <li>- pass sportifs, activités sportives</li> <li>- accueil extrascolaire, activités parascolaires</li> <li>- fête de Saint Nicolas, de Noël</li> <li>- plaines de jeu par le service jeunesse de la ville</li> <li>- affiliation à des associations, achat de jouets, etc.</li> </ul>                                                                  |

Comme le montre clairement le graphique ci-dessous, six participations sur dix ont concerné une forme de soutien individuel en 2014. Parmi toutes les formes de soutien individuel, le soutien scolaire a été le plus fréquent (26,5%), suivi de la participation à des programmes sociaux (16,1%) et de l'achat de matériel pédagogique et de jeux (9,7%).

**Graphique 4 : répartition des participations par type d'activité LPE (2011-2014)**



Les actions collectives, qui comptaient pour un peu plus de la moitié des participations avant 2013, n'ont rassemblé que 39,7% des participants en 2014.

Le nombre d'enfants vivant dans une famille aidée par le CPAS peut être extrapolé à 66.097<sup>7</sup> pour l'année 2014. Si on rapporte ce nombre d'enfants au nombre global de participations, on peut considérer que chaque enfant a participé à 1,4 activité au cours de l'année 2014.

<sup>7</sup> Extrapolation du nombre annuel d'enfants aidés obtenue à partir des données BCSS du nombre moyen d'enfants par famille aidée par le CPAS (RIS ou ASE) pour les mois de décembre des années 2010 à 2012.



**Tableau 11 : nombre moyen d'activités par enfant en situation de pauvreté (2011-2014)**

|                              | 2011        | 2012        | 2013        | 2014        |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| ACTIONS COLLECTIVES          | 0,74        | 0,76        | 0,57        | 0,56        |
| ASSISTANCE PARAMEDICALE      | 0,06        | 0,05        | 0,08        | 0,07        |
| ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE     | 0,05        | 0,05        | 0,03        | 0,04        |
| MATERIEL PEDAGOGIQUE ET JEUX | 0,16        | 0,16        | 0,20        | 0,14        |
| PROGRAMMES SOCIAUX           | 0,21        | 0,22        | 0,22        | 0,23        |
| SOUTIEN SCOLAIRE             | 0,23        | 0,26        | 0,36        | 0,37        |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>1,44</b> | <b>1,51</b> | <b>1,46</b> | <b>1,40</b> |

Il faut cependant être prudent avec ce nombre moyen dans la mesure où, comme indiqué plus haut, un même enfant peut avoir participé plusieurs fois à plusieurs activités au cours d'une même année et tous les enfants n'ont pas nécessairement participé à une activité.

Ce sont les actions collectives, le soutien scolaire et les programmes sociaux qui ont rencontré le plus de succès auprès des enfants.

Le coût moyen d'une participation a été de 42,66 euros en 2014. Ce coût est stable par rapport à 2013 mais bien plus élevé qu'en 2012 et 2011. Cette différence de coût s'explique par la forte diminution du nombre de participations à des actions collectives entre 2012 et 2014 malgré une élévation du coût moyen de ces actions.

On remarque aussi que le nombre relatif d'interventions dans l'achat de matériel pédagogique et le coût moyen de celui-ci ont diminué entre 2012 et 2014. Quant aux activités de soutien scolaire, leur part dans le nombre total de participations a augmenté entre 2012 et 2014 tandis que leur coût moyen est resté stable.

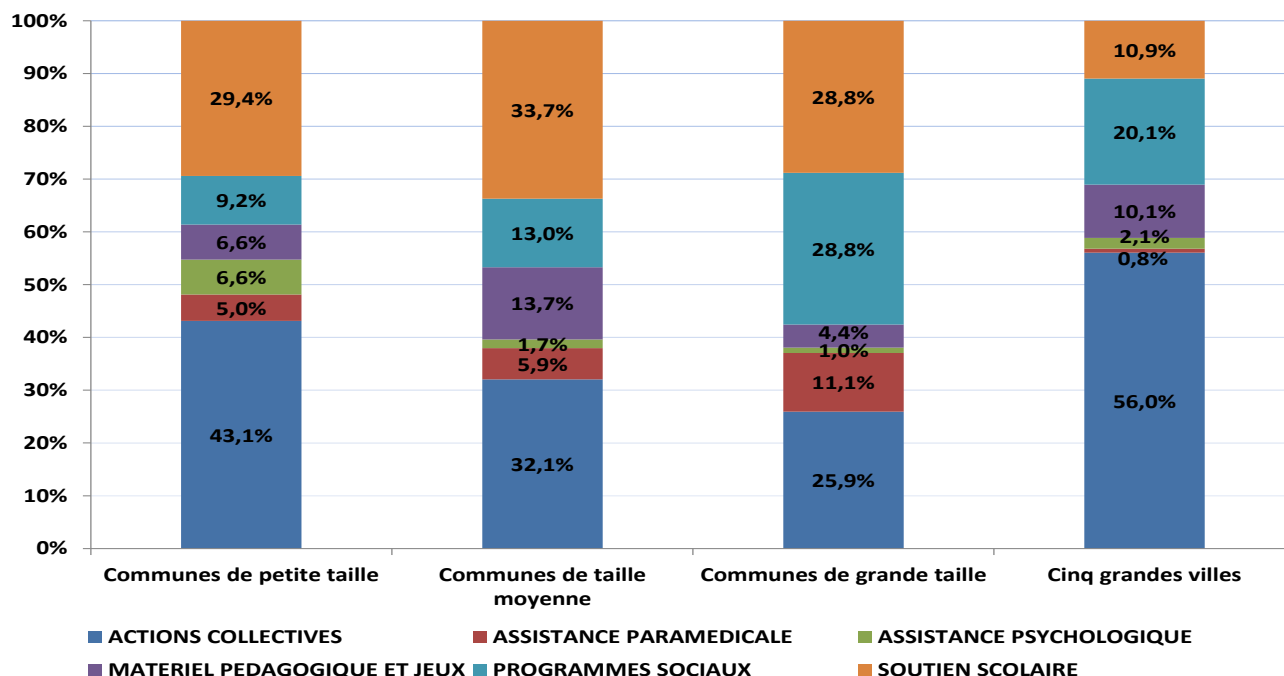
**Tableau 12 : montant moyen par participation selon le type d'activité (2011-2014)**

|                              | 2011           | 2012           | 2013           | 2014           |
|------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| ACTIONS COLLECTIVES          | € 11,19        | € 9,30         | € 16,68        | € 18,91        |
| ASSISTANCE PARAMEDICALE      | € 102,13       | € 113,76       | € 95,24        | € 107,88       |
| ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE     | € 63,95        | € 63,76        | € 61,08        | € 41,29        |
| MATERIEL PEDAGOGIQUE ET JEUX | € 19,41        | € 17,19        | € 10,75        | € 11,33        |
| PROGRAMMES SOCIAUX           | € 43,97        | € 44,83        | € 61,63        | € 66,47        |
| SOUTIEN SCOLAIRE             | € 67,97        | € 62,41        | € 71,82        | € 62,59        |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>€ 31,40</b> | <b>€ 29,96</b> | <b>€ 41,34</b> | <b>€ 42,66</b> |

Le coût moyen d'une aide à l'achat de matériel pédagogique et de jeux est faible notamment parce que ce matériel et ces jeux profitent généralement à plusieurs enfants à la fois.

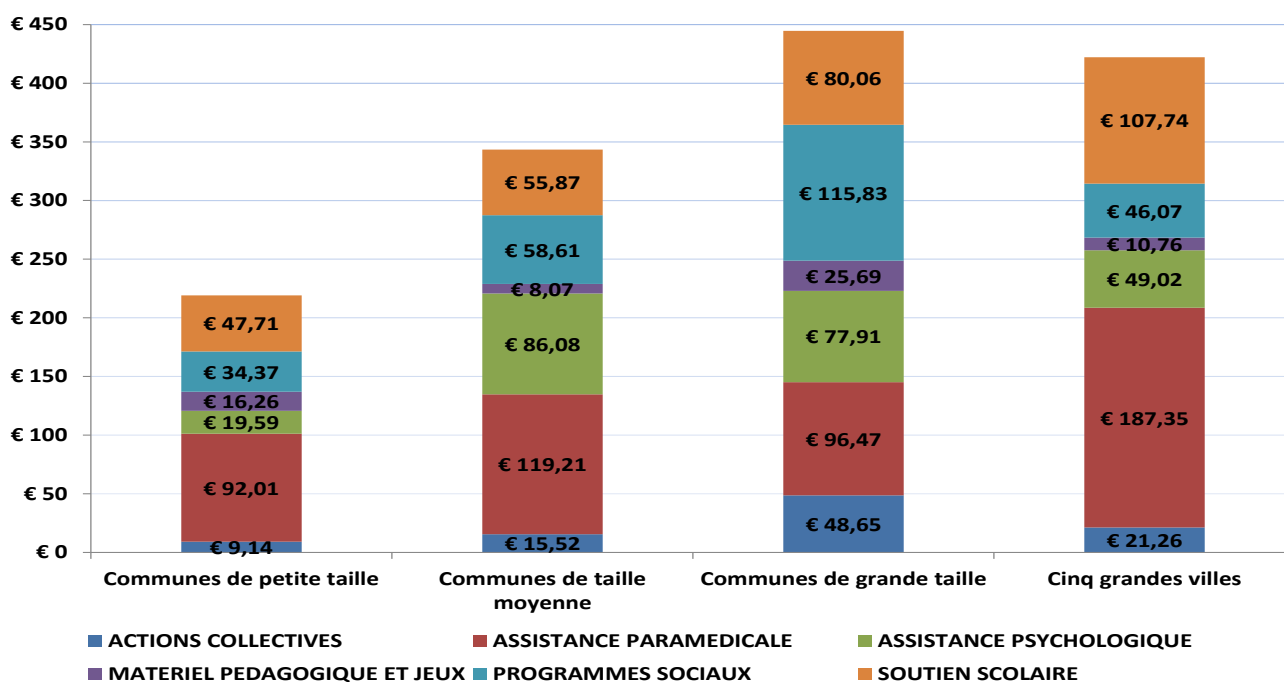
On retrouve proportionnellement plus de participants aux activités de soutien scolaire dans les CPAS de petite, moyenne et grande taille que dans ceux des cinq grandes villes. Par contre ces dernières privilégient de loin les actions collectives.

**Graphique 5 : répartition des enfants selon le type d'activité LPE et par cluster de taille (2014)**



Le coût moyen d'une assistance paramédicale est plus élevée dans les cinq grandes villes que dans les autres clusters de taille. Il faut néanmoins relativiser ce coût au regard du nombre relatif d'enfants concernés par ce type d'activité (0,8%).

**Graphique 6 : coût moyen d'une participation à une activité LPE selon le cluster de taille (2014)**



Alors que les CPAS des cinq grandes villes touchent relativement moins d'enfants précarisés via le soutien scolaire, le montant consacré par enfant est bien plus élevé que dans les autres clusters de taille.

Le coût moyen d'une assistance psychologique est particulièrement bas dans le cluster des communes de petite taille.

### **3.4. Lutte contre la pauvreté des enfants : profil du public-cible**

Le nombre d'enfants dans une famille aidée par le CPAS via un revenu d'intégration sociale ou une aide sociale équivalente a été extrapolé à 66.000<sup>8</sup> pour l'année 2014.

Un focus précédent nous a montré que plus de la moitié de ces familles sont des familles monoparentales. Or selon l'enquête EU-SILC 2014<sup>9</sup>, les familles monoparentales connaissent un risque de pauvreté accru (36% contre 15% pour l'ensemble de la population nationale). Dans plus de huit cas sur dix, le parent isolé est une femme.

Les familles aidées par le CPAS ont en général un nombre d'enfants plus élevé que la moyenne nationale et les enfants en bas âge (0-3 ans et 4-6 ans) y sont surreprésentés.

Lorsque qu'il s'agit de familles de deux adultes, l'intensité de travail y est très faible : seul un conjoint sur cinq perçoit un revenu du travail. Ce revenu est toutefois insuffisant et la famille doit faire appel à l'aide du CPAS.

### **3.5. Lutte contre la pauvreté des enfants : pratiques des CPAS**

Nous renvoyons le lecteur au chapitre 7 de l'étude «*Expériences de participation* »<sup>10</sup> pour obtenir un bref portrait des pratiques en matière de lutte contre la pauvreté des enfants. Ce chapitre contient plusieurs fiches reprenant quelques exemples de pratiques rencontrées auprès de CPAS.

---

<sup>8</sup> Extrapolation du nombre annuel d'enfants aidés obtenue à partir des données BCSS du nombre moyen d'enfants par famille aidée par le CPAS (RIS ou ASE) pour les mois de décembre des années 2010 à 2012.

<sup>9</sup> [Direction générale Statistique – Statistics Belgium](#)

<sup>10</sup> Vermeersch L., Noël L. & Vandenbroucke A. (2011), *Expériences de participation*, SPP-IS, ULB, HIVA-KU Leuven.

## Annexe

### **Participation à une manifestation sociale, culturelle ou sportive – exemples d'intervention**

Cartes d'accès à des événements (théâtre, film, musée, etc.) – frais liés au transport depuis et vers l'événement – plaines de jeux – promenades (bon de réduction) – camps de vacances – formation sans but professionnel – achat d'abonnements à des magazines, à des journaux, à la revue de l'école,... – achat de livres, de CD, de DVD – achat de jeux éducatifs – chèques-cadeaux – sorties, B-excursions – voyages en groupe organisés par des mutualités, des associations pour personnes handicapées, pour seniors,... – voyages en groupe organisés par le CPAS (sans tour operator) – activités organisées par le CPAS (par exemple 'Des vacances pour tous',...) – garderie pour enfants lorsque le(s) parent(s) participe(nt) à une activité dans le cadre de la participation socioculturelle – obtention du permis de conduire – camps de jeunesse à l'étranger (par exemple : scouts, mutualité, associations agissant en faveur des personnes handicapées,...) – voyages scolaires (primaire et secondaire) – visites de musée – voyage de rhéto – échange international, Erasmus (1 mois, 3 mois, 1 an) – stage à l'étranger dans le cadre des études – frais de voyage et billets d'entrée pour des parcs d'attraction à l'étranger (Eurodisney et autres) – cours en dehors du programme scolaire classique (activités extrascolaires) – loisirs (dessin, œnologie, musique, théâtre, cuisine, danse,...).

### **Inscription dans une association sociale, culturelle ou sportive – exemples d'intervention**

Cotisation, inscription à des activités sociales, culturelles ou sportives – participation aux frais pour des activités spéciales telles que des excursions,... – frais pour matériel et accessoires : uniforme (mouvement de jeunesse), équipement sportif, matériel de bricolage,...

### **Aide et financement d'initiatives pour un groupe de personnes exclusivement ou partiellement composé de clients du CPAS**

Activités organisées par le CPAS telles que troupes de théâtre, groupes de musique, groupes de peinture, photographie, groupes carnavalesques,... – rédaction de publications informatives pour les clients du CPAS.

## Plus de chiffres ?

Ce focus n'aborde que quelques chiffres clés des bénéficiaires d'une mesure financée par le SPP IS. Vous trouverez également d'autres chiffres intéressants par région, province, arrondissement et commune, par classe d'âge, selon le sexe, la nationalité, la catégorie ou le statut sur notre site Internet. Outre de nombreux tableaux téléchargeables, vous trouverez également nos autres publications statistiques.

## Renseignements complémentaires ?

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service « communication », au numéro suivant : 02/508.85.86 ou via notre site web : <http://www.mi-is.be/be-fr/contact>

## Mention de la source

SPP IS – Intégration sociale